

30 août 1832

X. R. Cour de  
Lyon 1. au 14 de  
Champf

à Monsieur Gulchiron

no. 1. membre de la Chambre de Paris

Monsieur

Votre serviteur Pierre Angeliere

ancien militaire au 2<sup>e</sup> Régiment de ligne

3<sup>e</sup> Bataillon 5<sup>e</sup> Compagnie à Thionville

Exposer confidentiellement la loyauté

de M<sup>r</sup> Gulchiron dont il réclame

le secours de son inépuisable obligeance

voici les faits :

En 1832 le soussigné ayant

gagné sa vaine réclame les

réformes malgré les obligations

son <sup>(une hernie)</sup> infirmité qui lui rendait le service

militaire presque insupportable son dépit

devint une véritable exaltation qui

lui fit oublier tous ses devoirs de soldat

il osa... désertier

Le soussigné ne voit pas près la

peine qu'il s'enflerait car depuis

cette coupable résolution il n'a cessé



vives

Étre en proie aux plus ~~inquiétudes~~  
appréhensions, de hon, le vue de  
honneur chargés de l'ordre public  
lui causait ~~une~~ <sup>accès de</sup> frayer, dans sa  
maison surtout aux heures de  
repos suivant son souveneur était  
interrompue par le moindre bruit  
qui lui paraissait être causé par  
l'approche du ~~gendarme~~. Cet état  
de terreur disparut et pendant  
quelques mois d'une trop grande  
sécurité il songea à se marier par les  
liens du mariage qu'il veut de  
contracter, ~~avec~~ sa nouvelle position  
a réveillé les anciennes appréhensions  
bien convaincu que sa culpabilité  
l'expose maintenant à faire en  
victime innocente. ~~C'est véritablement~~ <sup>aujourd'hui est</sup>  
plutôt au nom de sa dignité  
occupé que pour lui-même  
qu'il implore le secours de votre  
bonté pour qu'il vous plaise, Monsieur,  
de vouloir employer votre haute  
influence en faveur de deux époux  
dont vous pouvez faire le bonheur en  
~~permet~~

= obtient au suffrage le pardon d'une faute  
C'est il doit répéter tout de fois et de jours si  
long-temps dans cette attente il n'aura plus de  
cet - est -